

Réponse à la motion Philippe Braun pour l'harmonisation des horaires des écoles enfantines et primaires

Rapport-préavis n° 248

Lausanne, le 18 octobre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent rapport-préavis a pour objet de répondre à la motion de M. Philippe Braun relative à l'harmonisation des horaires scolaires. Il fournit l'occasion de faire le point sur les expériences commencées en août 2000 à l'établissement primaire d'Entre-Bois et étendues pour l'année scolaire en cours à deux autres établissements lausannois. Il esquisse quelques perspectives en vue d'une généralisation éventuelle d'horaires harmonisés pour les classes des cycles initial et primaires.

2. Préambule

Au terme d'une vaste enquête intitulée « La journée de l'écolier lausannois » réalisée en 1995 par le Centre vaudois de recherche pédagogique sous l'égide de la Direction des écoles, la question d'une nécessaire harmonisation des horaires des classes enfantines et primaires était apparue comme une préoccupation prioritaire pour de nombreux parents. Toutefois, les impératifs liés à la mise en place d'EVM puis à la réorganisation du service des écoles lausannoises n'ont pas permis d'y donner suite immédiatement.

Au printemps 1998, suite à des demandes conjuguées de parents d'élèves, de responsables de structures d'accueil et de la direction de l'établissement d'Entre-Bois, un premier pas a été franchi par un alignement à 8h30 du début des classes enfantines et primaires de plusieurs collèges du nord de la ville rattachés à cet établissement.

Mais une généralisation de cette expérience ainsi que d'autres modifications éventuelles ne pouvaient être introduites sans une étude sérieuse des implications de ces changements en termes d'organisation scolaire ou de pédagogie. Elles ne pouvaient non plus être envisagées sans un aval du Département de la Formation et de la Jeunesse, responsable de l'application de la loi et des règlements en la matière.

Un groupe de travail s'est alors constitué en octobre 1999, comprenant des représentants de la conférence des directeurs primaires lausannois et des services concernés de la direction des écoles, des représentants des directrices ou directeurs de Centres de vie infantile et d'Unités d'accueil pour écoliers, des associations de parents d'élèves, de la FASL, ainsi que des délégués des conférences des maîtres des établissements primaires et de la Société pédagogique vaudoise.

Dans sa motion développée en février 2001¹, le motionnaire confirme l'importance de la recherche d'une solution d'harmonisation des horaires des classes enfantines et primaires, notamment en raison du pourcentage élevé de femmes exerçant une activité lucrative à Lausanne.

3. Rapport intermédiaire du groupe de travail

Un premier rapport intermédiaire déposé au printemps 2000 aboutissait notamment à la conclusion suivante :

Quels que soient le bien-fondé et la cohérence organisationnelle et pédagogique de l'horaire existant, il entre progressivement en conflit avec des impératifs extérieurs à l'école que l'institution ne peut plus ignorer. L'augmentation du nombre de mères exerçant une activité professionnelle ainsi que la multiplication parallèle de structures d'accueil pour écoliers impliquent que l'institution scolaire doit tenir compte de nouveaux facteurs dans l'organisation des horaires et le fonctionnement de l'école. Il convient donc d'envisager des changements à court terme pour répondre à des demandes de plus en plus pressantes ainsi qu'à plus long terme, afin d'intégrer l'élargissement du rôle assigné de plus en plus à l'institution scolaire ou à d'autres institutions en matière d'encadrement des élèves tant en milieu scolaire que périscolaire.

Trois propositions ont alors été formulées en vue d'une mise en œuvre à la rentrée d'août 2000 :

- 1) Un premier pas vers une harmonisation devait être franchi par la généralisation d'un alignement de l'heure du début des classes enfantines sur l'horaire des classes primaires, soit 8h30. Certes cette solution ne résolvait pas le problème de la fin de la matinée, mais diminuait déjà le nombre de trajets pour les parents ayant des enfants en primaire et au Cycle initial ainsi que pour les éducatrices des UAPE. Elle créait d'autre part les conditions d'une recherche de solutions, en particulier en relation avec les sorties échelonnées des élèves primaires en raison des appuis individualisés placés le matin en dernière période ;
- 2) Les établissements ou bâtiments qui le souhaitaient pouvaient expérimenter dès la rentrée 2000 des formules plus novatrices jouant sur différents paramètres comme un congé du mercredi, ou une répartition globale du nombre de périodes/année, selon un système plus souple et correspondant à un projet pédagogique ;
- 3) La généralisation d'un moment d'accueil placé quotidiennement durant le quart d'heure précédant le début des leçons devait permettre d'assurer une gestion souple de la transition entre la maison et l'école, sans compromettre le temps consacré aux activités scolaires. Une démarche devait être entreprise auprès du DFJ pour demander l'augmentation d'une période du statut horaire des enseignantes du Cycle initial.

La troisième mesure dépendant strictement des compétences cantonales, une lettre a été adressée au DFJ, qui n'a pas jugé opportun, en pleine discussion relative au nouveau statut de la fonction publique, de

¹ BCC 2001, tome I, n° 2 p. 199

prendre une mesure ne touchant qu'une catégorie d'enseignants, sans tenir compte de l'ensemble de la problématique du statut et des conditions salariales des enseignants.

Les deux premières propositions ont pu être mises en œuvre dès la rentrée d'août 2000, après l'aval de la cheffe du Département de la Formation et de la Jeunesse et avec l'appui de la Commission scolaire.

4. Année scolaire 2000-2001 : premier changement, première expérience

4.1. Un premier pas vers une harmonisation

Annoncée aux parents par circulaire et au travers de *Lausanne-écoles*, la généralisation du début des classes enfantines à 8h30 a été très bien accueillie. Seuls quelques parents se sont plaint de la contrainte d'un réveil des enfants un quart d'heure plus tôt. Mais cet inconvénient a été compensé par l'introduction dans de nombreuses classes d'un 1/4 d'heure consacré à l'accueil des élèves et permettant une arrivée échelonnée jusqu'à 8h45. Considéré non comme une diminution du temps d'école mais comme une amélioration des conditions de mise en route de la classe et de chacun des élèves, ce moment d'accueil fait désormais partie intégrante du travail pédagogique dans de nombreuses classes. Le principal inconvénient relevé par de nombreux parents concernait plutôt la fin de la matinée non harmonisée avec les horaires primaires, en raison du maintien d'une durée de matinée limitée à trois périodes.

C'est précisément l'intégration formelle d'un temps d'accueil et l'allongement de la matinée en vue d'une harmonisation plus complète des horaires avec les classes primaires, qui ont été les principaux objectifs de l'expérience menée parallèlement à l'établissement primaire d'Entre-Bois.

4.2. L'expérience d'Entre-Bois

La clef de voûte de l'expérience d'Entre-Bois est l'instauration d'un congé de tous les élèves du Cycle initial le mercredi matin, et le report sur les quatre autres matinées des périodes ainsi "récupérées". Les enfants fréquentant le Cycle initial commencent ainsi l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 8h30, et terminent à 11h30, soit en même temps que la grande majorité des élèves primaires. Cet horaire a été appliqué dans les collèges de la Barre, de la Madeleine, de la Pontaise, du Vieux-Moulin, de Bellevaux et d'Entre-Bois.

Le seul problème subsistant dans cet horaire expérimental concerne les élèves primaires qui suivent l'appui en fin de matinée et terminent à 11h50, soit 20 minutes plus tard. C'est notamment pour cette raison qu'une autre variante de l'expérience a été instaurée dans les collèges de la Blécherette, de City-Blécherette, de Bois-Gentil et de la Rouvraie. La fin des leçons du Cycle initial y est reportée à 11h50, soit en même temps que les élèves primaires. Pour permettre la simultanéité de la sortie de l'ensemble des élèves, les appuis des élèves primaires ont été placés sous forme de périodes de 20 minutes 4 fois par semaine en début de matinée.

La particularité de cette variante de l'expérience est qu'elle ajoute de fait aux classes du Cycle initial une période hebdomadaire d'enseignement, soit une 24^e période. Elle nécessite donc des éléments de compensation tant pour les élèves que pour les enseignantes, dont le statut-horaire prévoit 23 périodes par semaine.

Autres aspects des deux expériences parallèles de l'établissement d'Entre-Bois: l'ensemble des partenaires concernés – enseignants, parents et responsables de structures d'accueil – ont été impliqués dans l'expérience et informés de façon précise de son déroulement. Ce partenariat a notamment permis aux

structures d'accueil périscolaire, et en particulier au Centre de vie enfantine et à l'APEMS de Bellevaux, de prendre les mesures nécessaires en relation avec le nouvel horaire et le congé du mercredi.

4.3. Bilan et remarques

Lors de 2 séances du groupe de travail en octobre et en décembre 2000, un bilan de l'expérience a été effectué avec la participation de représentants du DFJ. Les premiers constats effectués sont les suivants :

- un premier sondage effectué dans plusieurs classes auprès des parents et des enseignants concernés a révélé un taux de satisfaction extrêmement élevé (entre 70 et 90% de réponses globalement positives) ;
- les inconvénients relatifs à l'allongement de la matinée et les éventuels signes de fatigue chez les élèves semblent compensés par la qualité de l'accueil lors de la première partie, et l'avantage de l'élargissement du temps disponible durant la seconde partie de la matinée, au cours de laquelle les activités peuvent mieux se développer dans un climat plus serein;
- le congé du mercredi est apprécié tant par une majorité des parents que par les responsables des structures d'accueil. Un matin en milieu de semaine peut permettre à des pères ou mères travaillant à temps partiel d'organiser leur semaine en fonction de la journée de congé de leur enfant. Les structures d'accueil, plus chargées le mercredi, bénéficient en contrepartie ce jour-là d'une matinée allégée des trajets quotidiens pour accompagner les enfants à l'école;
- ce nouvel horaire implique une adaptation au niveau du rythme de travail des élèves et du déroulement des activités de la matinée. Il a donc une implication pédagogique.

Au sein du groupe de travail ainsi que de la part des milieux scolaires en général, les critiques formulées à l'endroit de ce nouvel horaire proviennent essentiellement d'une partie du corps enseignant d'autres établissements ainsi que des associations professionnelles. Au niveau du DFJ, les responsables ont avant tout montré leur inquiétude face aux risques d'une généralisation précipitée et d'une multiplication de demandes similaires dans tout le canton. Les autorités cantonales ont d'autre part demandé un examen des conséquences éventuelles de ces changements sur la santé des enfants. Les principales critiques formulées à l'égard de l'expérience lausannoise sont les suivantes :

- les associations d'enseignants, en particulier l'association vaudoise des enseignantes du Cycle initial (AVECIN), ont parfois ressenti la démarche comme le résultat d'une pression de parents voulant faire assumer à l'école la prise en charge de leurs enfants en dehors de l'horaire scolaire. Il est vrai que les réflexions et propositions formulées simultanément à plusieurs niveaux en vue de la mise sur pied d'écoles à horaire continu ont pu porter à croire que l'objectif de l'harmonisation des horaires était d'impliquer l'école dans des tâches d'encadrement périscolaire ;
- ces mêmes associations ainsi que des enseignantes lausannoises considèrent que le congé du mercredi est susceptible de nuire à l'image des enseignantes du Cycle initial qui n'enseigneraient alors que 4 jours par semaine ;
- la crainte a été exprimée que le bien-être de l'enfant n'ait pas été pris en compte puisque disparaît la progressivité existant pour les élèves du Cycle initial qui voyaient leur horaire augmenter par paliers au cours de la première année, alors que l'horaire proposé « impose » une présence uniforme tous les matins durant toute l'année. Le problème de l'enseignement de la rythmique ne serait pas résolu à satisfaction tout comme celui des autres activités annexes telles que la piscine.

Au vu des remarques formulées, des craintes exprimées par le DFJ et de son exigence d'un suivi médical de l'opération, le groupe de travail a jugé préférable de prolonger l'expérience une année encore, mais

d'offrir aux établissements qui le souhaitent de participer à l'expérience. C'est pourquoi, après consultation des intéressés et avec l'accord du DFJ, décision a été prise de poursuivre et d'étendre l'expérience aux établissements de Mon-Repos et de Prélaz, et d'accepter le principe d'un mandat au service de santé des écoles pour organiser une enquête sur l'impact du nouvel horaire sur la santé des élèves.

5. Année scolaire 2001-2002 : une expérience élargie

Selon la décision prise, l'expérience a été élargie aux établissements de Mon-Repos et de Prélaz qui ont tous deux adopté la formule 8h30-11h30. Une enquête a été lancée par le service de santé des écoles dont le résultat sera connu dans le courant du mois de novembre, date de la prochaine réunion du groupe de travail.

Un des principaux problèmes qui devront être résolus est l'organisation des appuis dans les classes primaires. Ces appuis sont en effet essentiels pour aider les élèves en difficulté, mais leur organisation actuelle rend difficile un alignement complet de l'horaire de tous les élèves des classes primaires et enfantines. Et la solution à trouver implique également une réflexion pédagogique sur le sens et l'objectif de ces appuis, réflexion qui est également en cours au niveau cantonal : une enquête vient en effet d'être lancée à ce sujet par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

D'autres questions, telles que le nombre annuel de périodes, l'enseignement de la rythmique, la durée des récréations, restent à examiner, tout comme la question de l'implication et de l'information des parents dans les processus de changement qui sont proposés.

Paradoxalement, une des difficultés de cette vaste opération d'harmonisation est le succès presque unanime qu'elle a rencontré dès son application à l'établissement d'Entre-Bois. Très vite en effet l'impression s'est dégagée qu'un tel élan ne pouvait que déboucher sur une généralisation dans la foulée. Mais c'est précisément cet enthousiasme qui a suscité d'importantes craintes non seulement auprès du corps enseignant d'autres établissements moins enclins à de tels changements, mais également dans l'ensemble du canton. Tant au niveau du Département que dans plusieurs régions du canton, d'aucuns sont inquiets de voir le « modèle » lausannois s'imposer comme un fait accompli inéluctable, ou prêtent à Lausanne l'intention - à tort au demeurant - de mettre essentiellement l'accent sur l'organisation scolaire et les contraintes d'organisation familiale au détriment des objectifs pédagogiques et de la qualité de l'enseignement dispensé au Cycle initial.

Une généralisation de l'un ou l'autre des deux modèles expérimentés cette année ne devrait donc intervenir qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que l'ensemble des questions en suspens trouve une solution satisfaisante, permettant ainsi une large adhésion du corps enseignant. Le projet sera alors soumis à la Commission scolaire pour approbation, la décision définitive étant du ressort du Département de la Formation et de la Jeunesse.

6. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis n° 248 de la Municipalité, du 18 octobre 2001;
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion Philippe Braun sur l'harmonisation des horaires des classes primaires et enfantines.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche